

# BILAN

## ANNÉE 2023-2024





# SOMMAIRE

## **1. LE PRE LYONNAIS : MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DE DÉMARCHE..... P. 5**

- 1.1 UNE DÉMARCHE INTÉGRÉE AUX POLITIQUES ÉDUCATIVES LOCALES.....P. 5
- 1.2 UNE GOUVERNANCE MULTI PARTENARIALE.....P. 8
- 1.3 L'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISÉ DES ENFANTS.....P. 9
- 1.4 LE FINANCEMENT D' ACTIONS SPECIFIQUES AU SERVICE DES PARCOURS..... P. 12

## **2. L'ANNÉE 2023-24 EN CHIFFRES..... P. 13**

- 2.1 L'ACTIVITE DU PRE A L'ECHELLE DE LA VILLE..... P. 13
- 2.2 SUR LES SECTEURS DES REFERENTES DE PARCOURS (RDP) ..... P. 18
- 2.3 SUR LES SECTEURS DES ANIMATEURS DE REUSSITE EDUCATIVE (ARE) ..... P. 24

## **3. LES FAITS MARQUANTS ET PERSPECTIVES..... P. 27**

## **ANNEXES..... P. 29**

- 1. CHARTE DU PRE
- 2. LA CHARTE DES ÉQUIPES PLURIDISCIPLINAIRES
- 3. SCHÉMA D'UN PARCOURS

## 1.1 UNE DÉMARCHE INTÉGRÉE AUX POLITIQUES ÉDUCATIVES LOCALES

Depuis presque 20 ans, le Projet de Réussite Éducative (PRE) permet d'accompagner des enfants et des jeunes issus des quartiers prioritaires, et/ou solarisés en établissement prioritaire, ainsi que leur famille, dans un parcours de réussite éducative. Il s'agit de proposer un parcours personnalisé qui prend en compte la globalité de leur environnement, et d'agir sur des freins dans le champ de la scolarité, la santé, de pratique et d'accès à la culture, aux sports et aux loisirs, parentalité.

Par ailleurs, la Ville de Lyon est engagée depuis de nombreuses années dans une politique éducative ambitieuse et volontariste, en mobilisant d'importantes ressources pour répondre aux besoins éducatifs des enfants. Mis en place en 2005, l'objectif du PRE de lutter contre les inégalités est fortement réaffirmé dans le projet éducatif (2021-2026), dans son ambition « une éducation co-construite, plus juste, plus solidaire et plus inclusive » qui contient 3 axes :

- Favoriser le bien-être des enfants en veillant à la prise en compte de leurs besoins
- Agir contre les inégalités scolaires, sociales et territoriales
- Faire vivre l'alliance éducative

Enfin, les objectifs du PRE sont également en cohérence avec ceux mis en avant dans la nouvelle Convention Territoriale de Lyon (CTL) 2024-2030, déclinaison lyonnaise du Contrat de ville de la Métropole de Lyon signée en avril 2024, ainsi que celles de la Cité éducative de Lyon.

### Une démarche intégrée aux politiques éducatives locales



### 1.1.1 Les moyens humains de la Ville mobilisés dans le cadre du PRE

#### Des équipes médico-sociales dans toutes les écoles

La Ville de Lyon œuvre, entre autres, pour répondre aux besoins médico-sociaux des enfants scolarisés via un service de santé scolaire composé d'environ 80 médecins, infirmières, et assistantes sociales (spécificité de Lyon au sein des Villes Santé Scolaire). Ainsi, toutes les écoles lyonnaises bénéficient de l'intervention d'une équipe médico-sociale au service des enfants et de leur famille pour favoriser, en lien étroit avec les parents, la réussite éducative des enfants et promouvoir leur santé. Elles ont un temps de présence renforcé dans les écoles concernées par la démarche du PRE.

#### Un réseau de coordinatrices éducatives de territoire

Une équipe de six coordonnatrices éducatives de territoire sont chargées de l'animation du projet éducatif lyonnais (PEL), sur les différents quartiers. Dans le cadre du PRE, elles favorisent la mise en réseau des acteurs, apportent une connaissance de l'offre socio-éducative du territoire et participent à la définition des besoins. Elles sont en charge de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi des actions en cohérence avec les ambitions du PEL, et l'ensemble des professionnels concernés.

#### Une expertise sociale à la direction de l'éducation

La conseillère technique sociale constitue une personne ressource pour les assistants sociaux scolaires et les référentes de parcours, sur des questions relatives notamment à la protection de l'enfance.

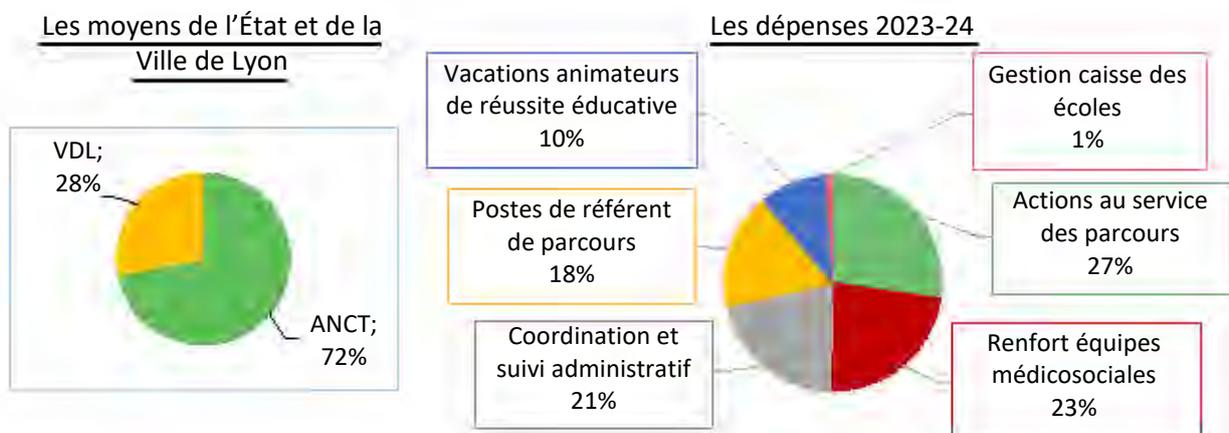
### 1.1.2 Les moyens financiers

Pour mettre en œuvre le PRE, l'Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires (ANCT) octroie annuellement à la Caisse des Écoles une subvention de 540 000 €.

À cela s'ajoutent les moyens de la ville de Lyon, à savoir une partie des postes de coordinatrices éducatives de territoire, ainsi que des moyens de droit commun amplifiés sur les écoles en éducation prioritaire, qui bénéficient aux enfants en parcours (exemple : des moyens supplémentaires pour financer des projets dans le cadre du projet éducatif lyonnais).

**Au total, le PRE dispose d'un budget de 755 000 € pour fonctionner.**

En 2023-24, la baisse des dépenses liées à la rémunération des animateurs de réussite éducative se poursuit, au profit des dépenses liées aux 2 postes de référentes de parcours.



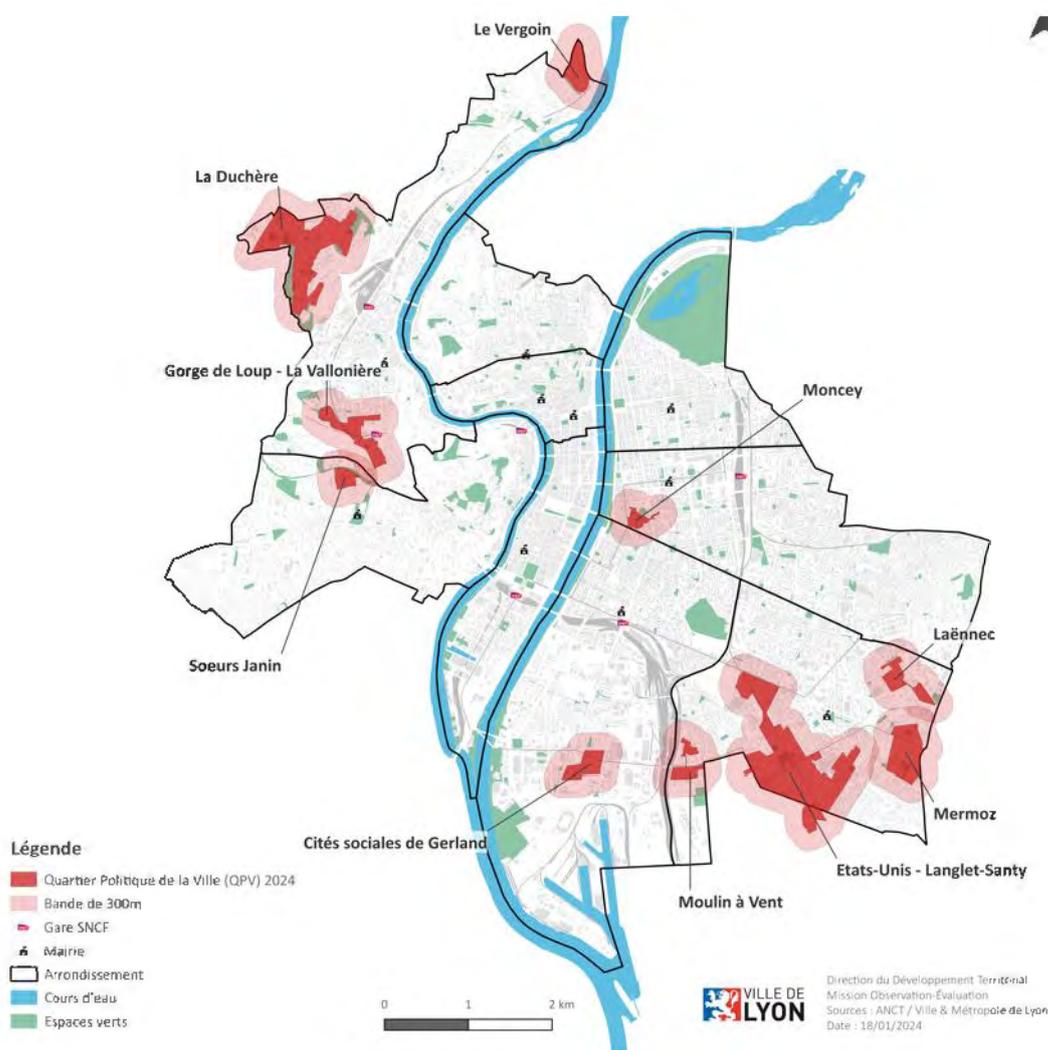
### 1.1.3 Les territoires d'intervention

Le PRE se déploie sur tous les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), au nombre de 9 jusqu'à fin 2023. La révision de ces périmètres en janvier 2024 a donné lieu à l'extension et la création de nouveaux quartiers, et notamment de manière significative :

- Extension du QPV Gorge de Loup au secteur de la Vallonnaire
- Création d'un 10<sup>e</sup> nouveau QPV à Laënnec

Ces modifications engendrent une augmentation de la population lyonnaise (tout âge) vivant en QPV de 15 % sur l'ensemble du territoire, avec un budget alloué au PRE qui n'évolue pas.

Les quartiers en politique de la ville  
Janvier 2024



## 1.2 UNE GOUVERNANCE MULTI PARTENARIALE

Afin d'assurer la mobilisation de toutes les expertises œuvrant pour la réussite éducative, la gouvernance du PRE de Lyon prévoit l'association de tous les professionnels à chaque niveau décisionnel et technique : représentants de l'État, de l'Éducation nationale, de la Métropole, de la CAF, des structures d'éducation populaire, des différents services de la ville, etc.

Le lien avec les réflexions et projets de la Cité Éducative Lyon 8 se concrétise notamment lors de ces instances de pilotage, avec la présence des responsables de territoire, des coordinatrices éducatives de territoire (CET) et de la cheffe de projet cité éducative.

### 1.2.1 Les instances de pilotage

La gestion administrative et financière du PRE est confiée à la Caisse des écoles de Lyon, qui gère également la Cité Éducative de Lyon et d'autres dispositifs d'accompagnement qui ont vocation à lutter contre les inégalités

Nom de l'instance	Son rôle	Nb de réunions
<i>Comité de la Caisse des Écoles</i>	Instance décisionnelle qui règle par délibérations le fonctionnement du dispositif	4
<i>Conseil consultatif de réussite éducative (CCRE)</i>	Il est compétent pour toute question concernant les choix, les orientations et la répartition des crédits affectés au PRE	2

### 1.2.2 Les instances techniques

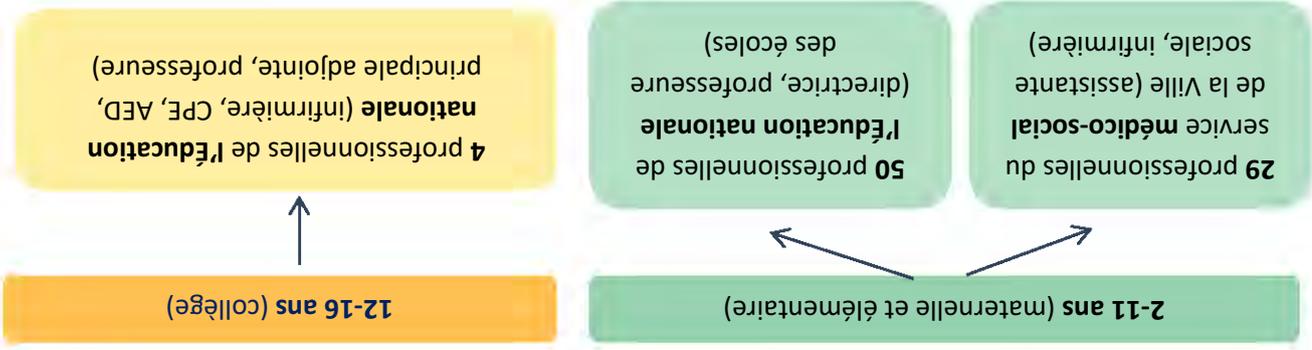
Nom de l'instance	Rôle de l'instance / sujets traités	Nb de réunions
<i>Groupe technique institutionnel (GTI)</i>	Groupe de réflexion partenariale sur des sujets spécifiques	2
<i>Comité de programmation</i>	Groupe technique qui émet un avis sur les projets déposés dans le cadre de l'appel à projets du PRE, pour proposition au CCRE	1
<i>Groupes de travail thématiques</i>	Élaboration du guide pratique du PRE sur les secteurs concernés par les nouveaux postes de référentes de parcours	1

### 1.2.3 L'animation territoriale

Au niveau des territoires, la dynamique partenariale est assurée par les coordinatrices éducatives de territoire (CET) qui sont en charge de la mise en œuvre du projet éducatif lyonnais, dont le PRE est une déclinaison avec une approche individualisée. Elles œuvrent au plus près des structures partenaires et des établissements scolaires, et les réunissent régulièrement en co-animation avec la cheffe de projet PRE lors de rencontres territoriales. Sur le 8<sup>e</sup> arrondissement, la CET assure également la complémentarité avec la démarche de la Cité éducative.

Nom de l'instance	Son rôle	Nb de réunions
<i>Rencontres territoriales</i>	Instance d'animation territoriale qui regroupe les animateurs de réussite éducative, référentes de parcours et partenaires	6

Ainsi en 2023-24, le PRE était mis en œuvre par 83 ARE sur 5 quartiers prioritaires et 37 établissements.



Ces missions sont par défaut intégrées à celles des assistantes sociales scolaires, qui sont obligatoirement ARE dans les écoles concernées par la démarche. Au global, les professionnelles assurant des missions d'ARE sont issues à 65 % de l'éducation nationale et 35 % de la Ville de Lyon (N-1 : 62%/38%).

<p><b>Relatives à la démarche globale</b></p> <p>Communiquer auprès des acteurs et des parents sur la démarche PRE          Définir les modalités de travail qui seront mises en œuvre dans l'établissement en prenant appui sur des espaces de travail existants</p>	<p><b>Relatives aux parcours</b></p> <p>S'assurer de l'organisation de réunions relatives à l'identification des enfants et au suivi des parcours          Saisir les informations dans l'outil de suivi des parcours (plateforme)</p>	<p><b>Relatives aux actions</b></p> <p>Participer à l'élaboration des projets et au développement de nouvelles actions          Participer à la mise en place de l'action en lien avec les structures partenaires          Contribuer à la réalisation de bilans avec les familles et les structures partenaires</p>
---	--	--

Depuis les débuts du PRE à Lyon, des collectifs de professionnels nommés équipes de réussite éducative (ERE) ont été constitués dans les établissements scolaires concernés pour mettre en œuvre la démarche du PRE. Ces équipes sont animées par des animatrices de réussite éducative (A.R.E.) qui sont des professionnelles de l'éducation nationale et de la Ville de Lyon. Les ARE sont 2 ou 3 par école, en fonction des effectifs, et assurent des tâches spécifiques au titre du PRE :

### 1.3.1 Les équipes de réussite éducative (ERE) dans les établissements scolaires

## 1.3 L'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISÉ DES ENFANTS

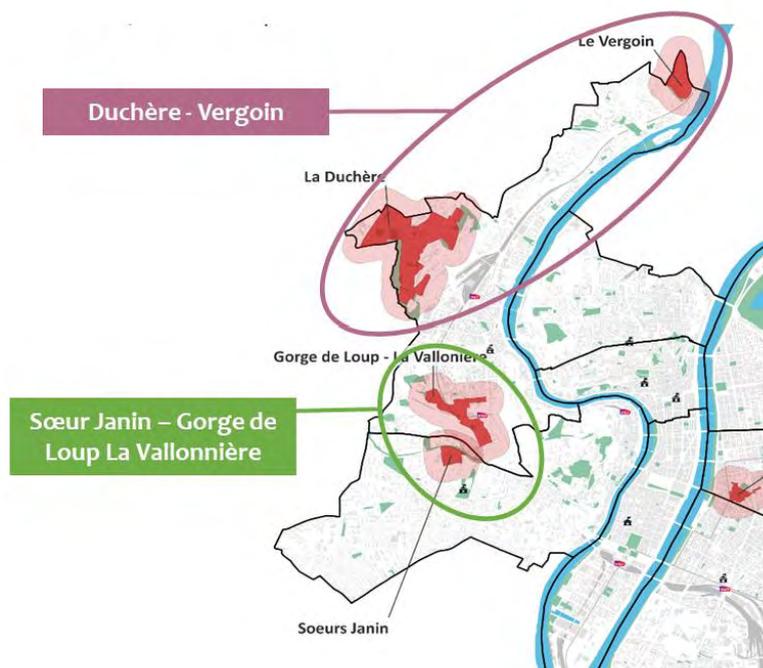
La mise en œuvre du PRE par des animateurs de réussite éducative dans les établissements scolaires a été remise en question en 2022. Suite à l'expérimentation positive d'un poste de référent de parcours qui a suivi, le CCRE d'octobre 2023 a validé le déploiement de ces postes sur l'ensemble des territoires d'intervention.



### 1.3.2 Les référentes de parcours

Depuis janvier 2024, 2 référentes de parcours interviennent sur 4 QPV des 5<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements. Cette première phase de généralisation a entraîné :

- La création de nouveaux périmètres d'intervention avec l'intégration de 2 autres QPV (Soeur Janin et le Vergoin)
- L'élargissement de la tranche d'âge concernée : 2-16 ans



Leurs missions consistent à assurer la mise en place et le suivi de parcours personnalisés, en lien avec les familles et le réseau de partenaires du territoire (missions jusque-là assurées par les animateurs de réussite éducative).

Pour cela, **elles prennent appui sur des équipes pluridisciplinaires (EP)** qui réunissent régulièrement les partenaires du territoire : représentants du 1<sup>er</sup> degré, du second degré, du service social en faveur des élèves, du service médico-social de la ville, des centres sociaux, de la Maison de la Métropole, du service de prévention spécialisée, des acteurs de santé, etc.

Une équipe pluridisciplinaire a été constituée sur chacun des 4 QPV, avec des compositions qui peuvent varier selon les partenaires présents et mobilisables sur les territoires. Son fonctionnement est cadré par une charte (cf. annexe n°1).

Le rôle des membres de l'E.P. est double :

- ✓ partager les informations utiles dont ils ont connaissance sur la situation, pour faire un diagnostic global de la situation
- ✓ apporter leur expertise pour trouver des ressources adaptées aux besoins évoqués

Il peut s'agir d'orienter vers des accompagnements de droit commun (centre de loisirs, sport, CMP, etc.) et/ou vers une action spécifique du PRE (voir partie suivante).

### **L'implication des parents dans les parcours de leurs enfants**

Un parcours PRE ne peut pas se dérouler sans adhésion et implication des parents, premiers éducateurs de leurs enfants. Ils doivent accepter l'aide d'un tiers, et peuvent arrêter l'accompagnement à tout moment.

Dans son accompagnement, la référente va partir de là où en sont les parents, leurs ressources, de ce qui est important à leurs yeux pour leur enfant.

Elle va instaurer une relation de confiance équilibrée, sans faire à leur place, qui va permettre de redonner de la capacité d'agir aux parents et à l'enfant.

La famille n'est pas présente lors des EP mais le lien est assuré par la référente, interlocutrice privilégiée, en amont et en aval de l'équipe pluridisciplinaire, et tout au long du parcours, autant que de besoin.

- Apporter une réponse à un besoin non (ou insuffisamment) couvert sur le territoire
- Être construit en lien avec les ressources locales
- Prévoir des modalités de suivi individuel et de partage d'information avec les ARE
- Prévoir des modalités d'implication des familles
- Bénéficier à des enfants repérés par des acteurs du territoire
- Proposer un accompagnement individuel ou en petit collectif (maximum 15 enfants)

Les projets soutenus par le PRE ont des spécificités :

**Le rôle des coordinatrices éducatives de territoire et des référentes de parcours dans la mise en œuvre des actions**

A l'instar des autres projets soutenus par la direction de l'éducation de manière générale, ce sont les **coordinatrices éducatives de territoire** qui sont garantes de l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des projets financés par le PRE. Elles sont en lien avec les structures du territoire et assurent la cohérence avec l'ensemble des ressources existantes.

Les référentes de parcours contribuent quant à elles à identifier les besoins sur le territoire, et constituent les groupes d'enfants bénéficiaires des actions, en fonction des besoins des enfants suivis en parcours.

Cette articulation s'est faite intuitivement, mais **reste à préciser pour que chacun.e trouve sa place** dans le lien avec les associations ou intervenants.



- Accès aux loisirs : ouverture culturelle, artistique, sportive
- Santé : prévention du soin, accompagnement vers le soin
- Scolarité : accompagnement des transitions, prévention du décrochage, aide aux apprentissages
- Accompagnement socio-éducatif : parentalité, développement des compétences psychosociales (estime de soi, socialisation...)

Les projets doivent s'inscrire dans les axes d'intervention suivants :

Lorsque les ressources existantes sur le territoire ne suffisent pas à répondre aux besoins des enfants accompagnés, ou ne sont pas adaptées, le PRE peut soutenir des actions nouvelles. Leur élaboration est cadrée par des critères, définis dans l'appel à projet lancé au mois de mai. Des projets peuvent également être déposés et validés par le comité de la Caisse des Ecoles en cours d'année.

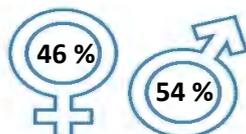
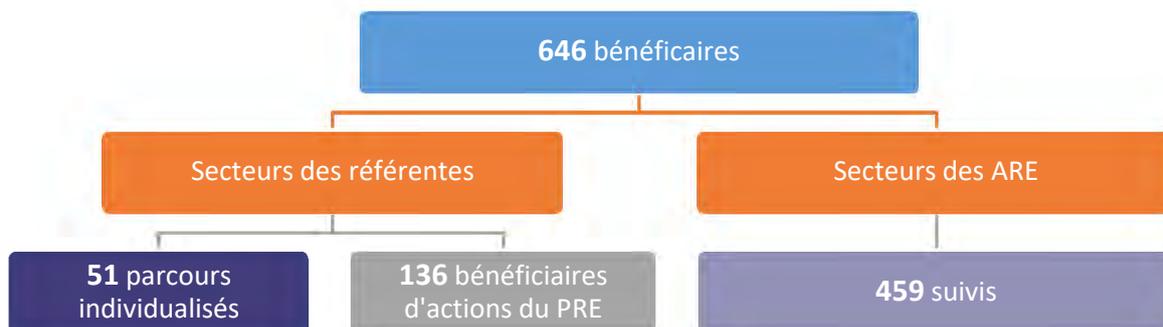
Pour répondre aux objectifs fixés dans les parcours de réussite éducative, il est souvent pertinent de mobiliser des actions collectives qui permettent de travailler notamment les compétences psychosociales.

## 1.4 LE FINANCEMENT D'ACTIONS SPÉCIFIQUES AU SERVICE DES PARCOURS

## 2.1 L'ACTIVITÉ DU PRE À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

### 2.1.1 Les parcours de réussite éducative

646 enfants et jeunes ont bénéficié du PRE, selon 3 modalités différentes :



Durée moyenne d'un accompagnement : 9 mois

L'intervention des référentes de parcours étant récente, la mise en place des accompagnements individualisés assurés par leurs soins se fait progressivement. Pendant cette période de transition, deux types de parcours peuvent être distingués :

#### L'entrée par l'action

De nombreux parcours sont encore construits sur la base de la participation d'un enfant à une action, sans accompagnement spécifique de la référente de parcours : ils seront nommés les « parcours-action ».

Exemple : entrée d'un enfant dans le PRE pour qu'il puisse bénéficier de l'atelier langage Coup de pouce relais

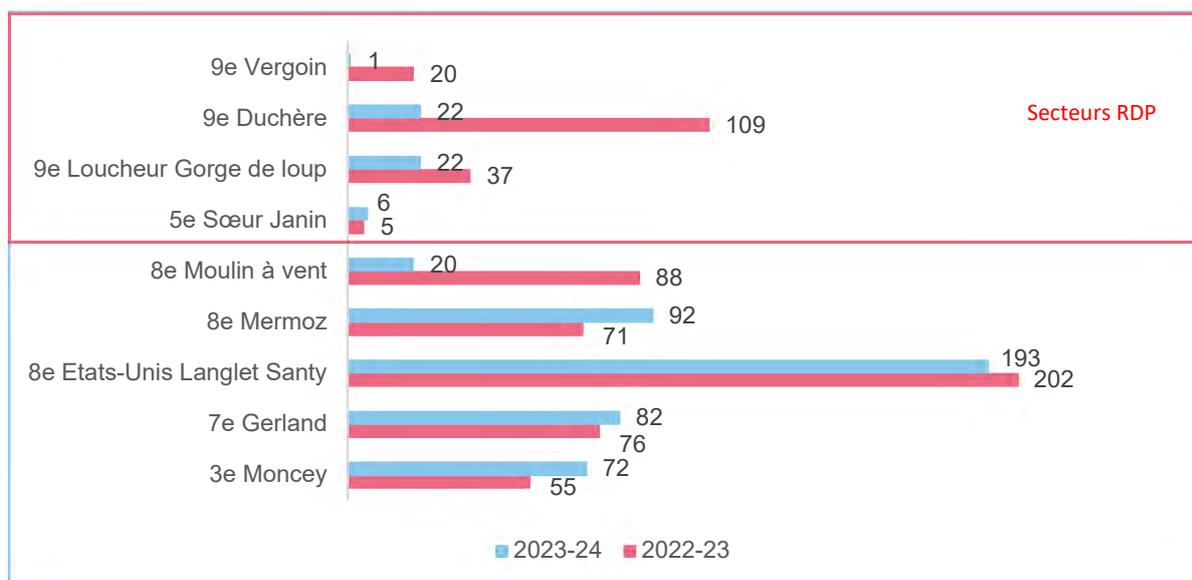
#### L'entrée par le besoin

Des parcours construits sur la base de problématiques multiples repérées par des partenaires, avec des objectifs co-construits avec les parents et d'autres professionnels.

La référente de parcours en assure la coordination.

Néanmoins, d'autres accompagnements ont souvent déjà été mis en place, l'action PRE n'est pas la seule réponse apportée aux problématiques de l'enfant.

### Comparatif du nombre de parcours sur 2 ans

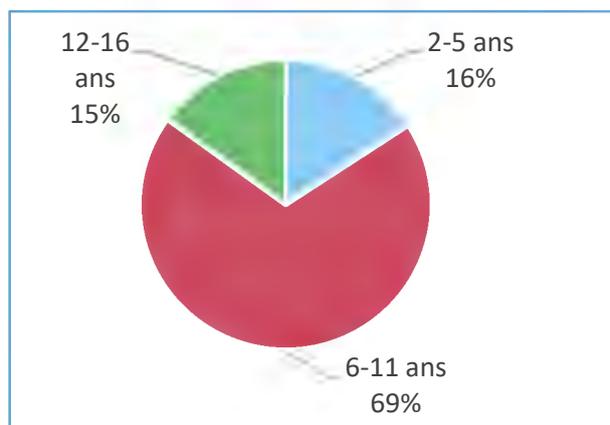


La montée en charge progressive des parcours individualisés accompagnés par les référentes s'explique par l'évolution de l'organisation qui est très récente et nécessite un temps d'appropriation assez long :

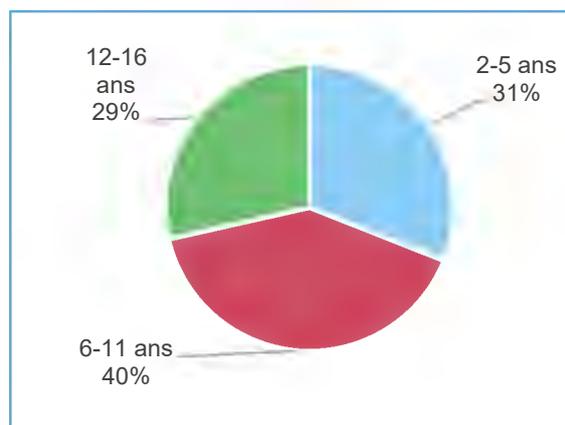
- La logique d'un accompagnement global réalisé par une référente de parcours est une proposition nouvelle qui est faite aux parents : ils doivent accepter l'intervention d'une tierce personne sur plusieurs champs (scolarité, santé, loisirs ...) qui va les impliquer, et non plus seulement à la participation de leur enfant à un atelier qui se déroule le plus souvent au sein de l'école.
- Les professionnels doivent changer leurs pratiques : l'orientation des enfants ne se fait plus uniquement sur une action avec un lien de proximité important avec le partenaire, mais vers la référente qui va s'appuyer sur l'équipe pluridisciplinaire.

**L'accompagnement ainsi réalisé est très individualisé, et repose sur un diagnostic précis et la mobilisation des parents et de nombreux partenaires. Il nécessite donc plus de temps et a pour effet de réduire le nombre d'enfants accompagnés.**

### Répartition des parcours par tranche d'âge

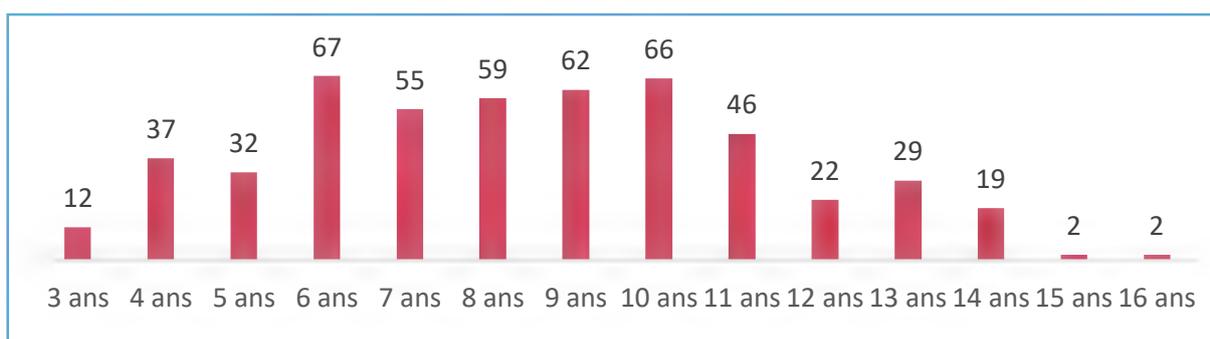


### Répartition de la population cible (INSEE 2021)



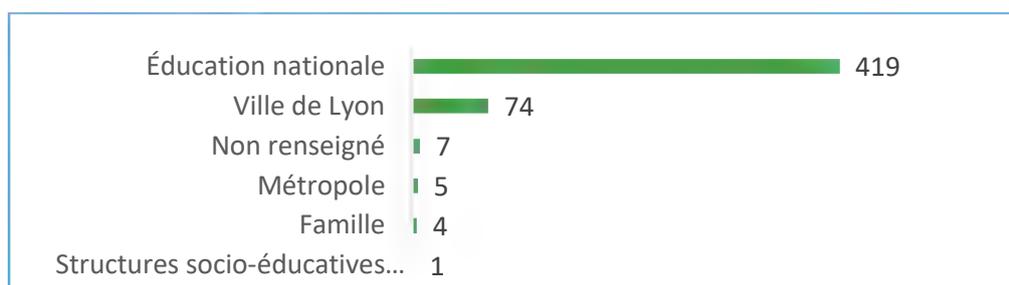
On constate une sur-représentation de la tranche d'âge élémentaire dans les parcours PRE par rapport à la population cible.

### Répartition des parcours par âge



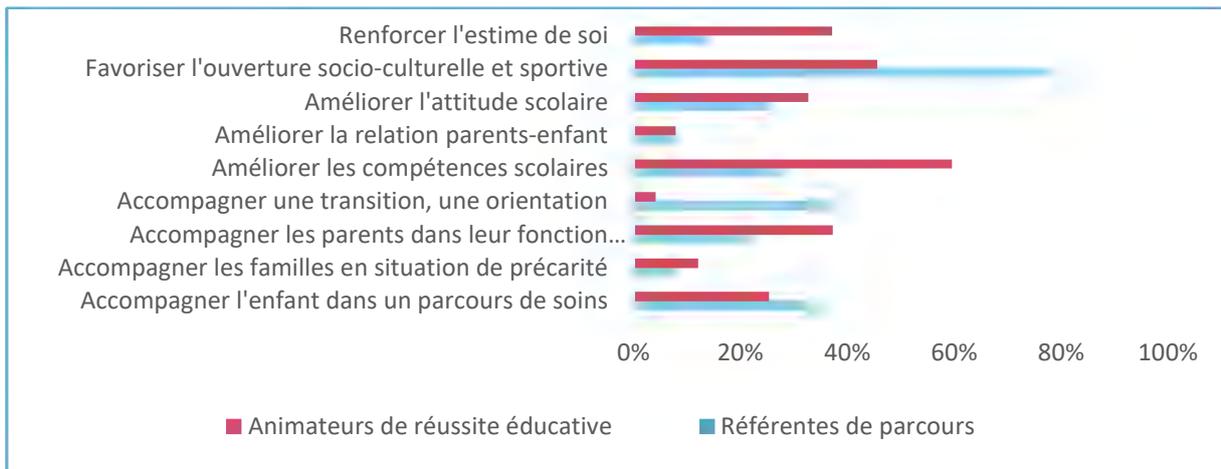
Le nombre de parcours est important sur les périodes de transition (maternelle-école et école-collège).

### Qui sollicite le PRE ?



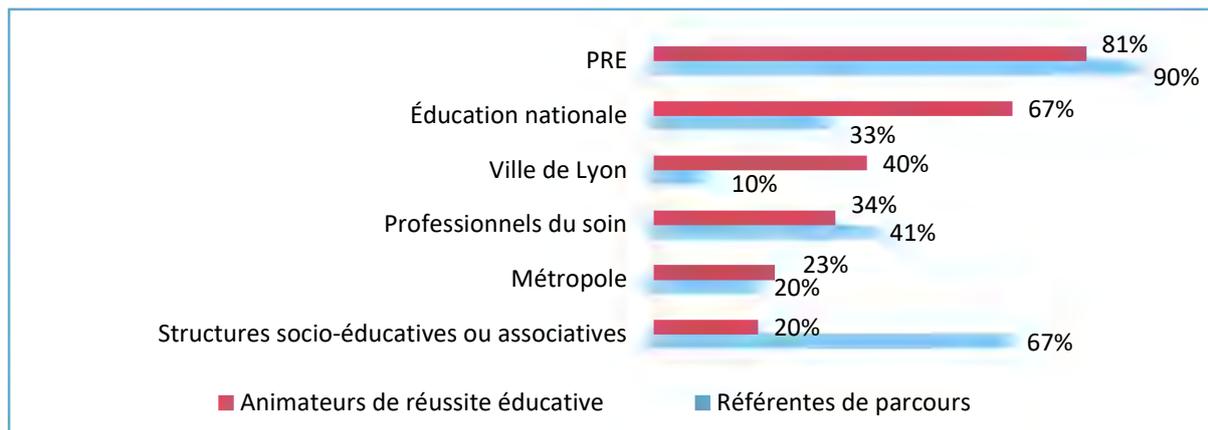
Les professionnels de l'éducation nationale représentent une grande part des « repérants ». Cela explique que les objectifs sont majoritairement orientés autour des compétences scolaires.

### Objectifs des parcours



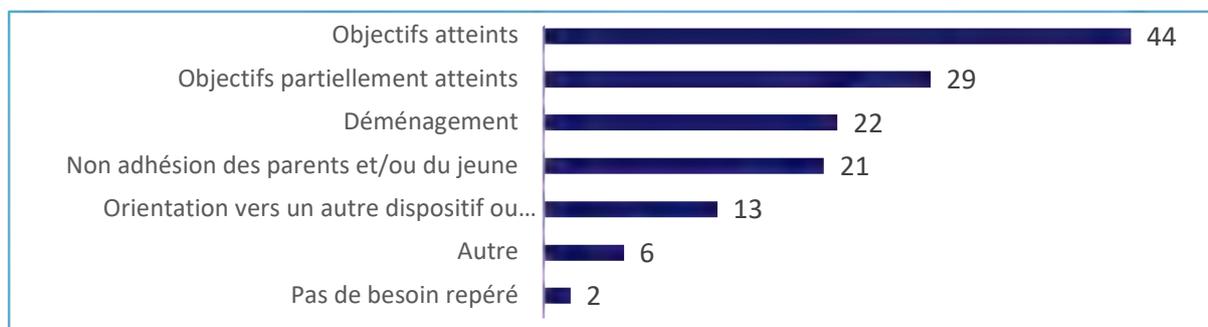
Parmi les parcours suivis par les RDP, on constate une augmentation des objectifs autour des loisirs, de l'accompagnement aux transitions et du soin. Les orientations réalisées concernent moins systématiquement des préoccupations scolaires

### Les structures porteuses des actions mobilisées dans les parcours



Parmi les parcours suivis par les RDP, on constate une augmentation de la mobilisation des ressources des structures socio-éducatives et du soin.

### Les motifs de fin de parcours



La grande majorité des parcours prennent fin lorsque les objectifs fixés initialement sont atteints, au moins partiellement.

Jusqu'ici, le nombre d'enfants considérés comme bénéficiant d'un parcours de réussite éducative étaient fortement liés au nombre de bénéficiaires d'une action du PRE. C'est la raison pour laquelle en 2020 nous pouvions valoriser environ 800 parcours.

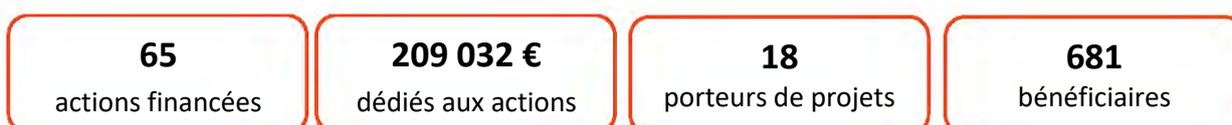
À ce jour, le nombre de bénéficiaires potentiel des actions (c'est-à-dire 681) est beaucoup trop élevé par rapport au nombre d'enfants suivis par les ARE et les référentes de parcours. C'est d'autant plus vrai que l'intervention des référentes est récente, et la montée en charge est progressive. **Néanmoins, à terme, les référentes de parcours ne pourront pas assurer un accompagnement individualisé pour un si grand nombre d'enfants sur l'ensemble des territoires.**



Le PRE est donc sur-doté en actions, et la réflexion engagée depuis plusieurs années sur les actions financées doit se poursuivre pour ne maintenir que celles qui répondent effectivement aux besoins des enfants en parcours.

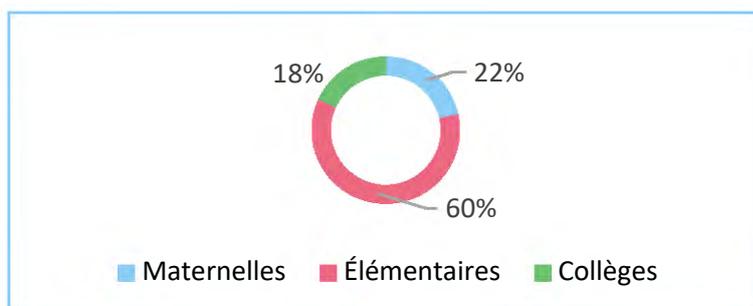
### 2.1.2 Les actions financées par le PRE au service des parcours

Le nombre d'actions est légèrement réduit par rapport à l'année précédente, puisque plusieurs projets n'ont pas fait l'objet de demande de financement pour cette année pour des raisons diverses.



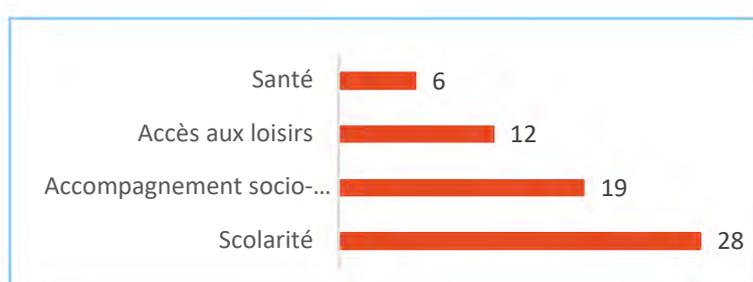
8 nouveaux projets ont vu le jour cette année sur les secteurs des référentes de parcours, comme répondre aux besoins repérés.

#### Répartition de la part du budget action par niveau



Les actions financées par le PRE sont majoritairement à destination d'enfants d'âge élémentaire et ont des objectifs majoritairement orientés autour de la scolarité.

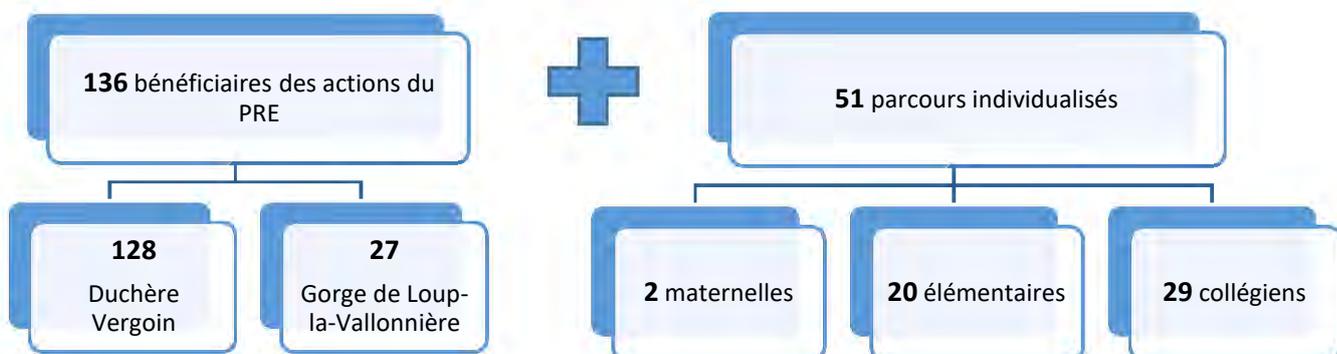
#### Répartition du nombre d'actions par axes d'intervention prioritaire



L'axe d'intervention prioritaire reste la scolarité mais il faut rappeler que chaque action permet de travailler plusieurs thématiques. Par exemple, un atelier jeu permet de travailler le langage, la relation parents-enfants, la gestion des émotions, etc.

## 2.2 LES SECTEURS DES RÉFÉRENTES DE PARCOURS (RDP)

### 2.2.1 Données globales sur les 4 quartiers (Duchère, Vergoin, Gorge de Loup – La Vallonnière, Sœur Janin)

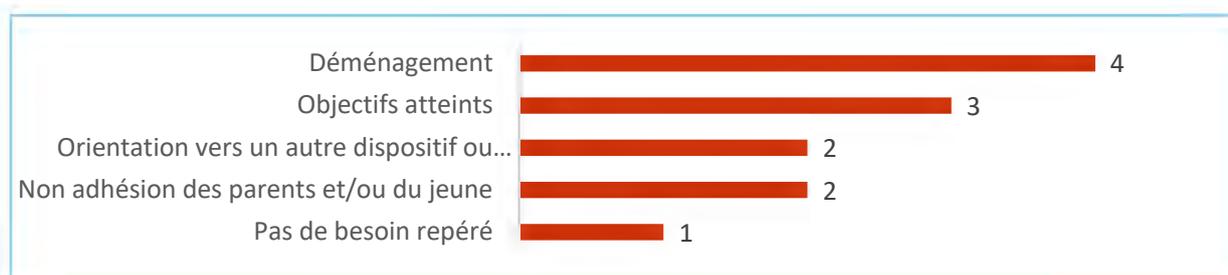


Les données suivantes concernent uniquement les 51 accompagnements réalisés par les référentes de parcours.

#### Qui sollicite le PRE ?



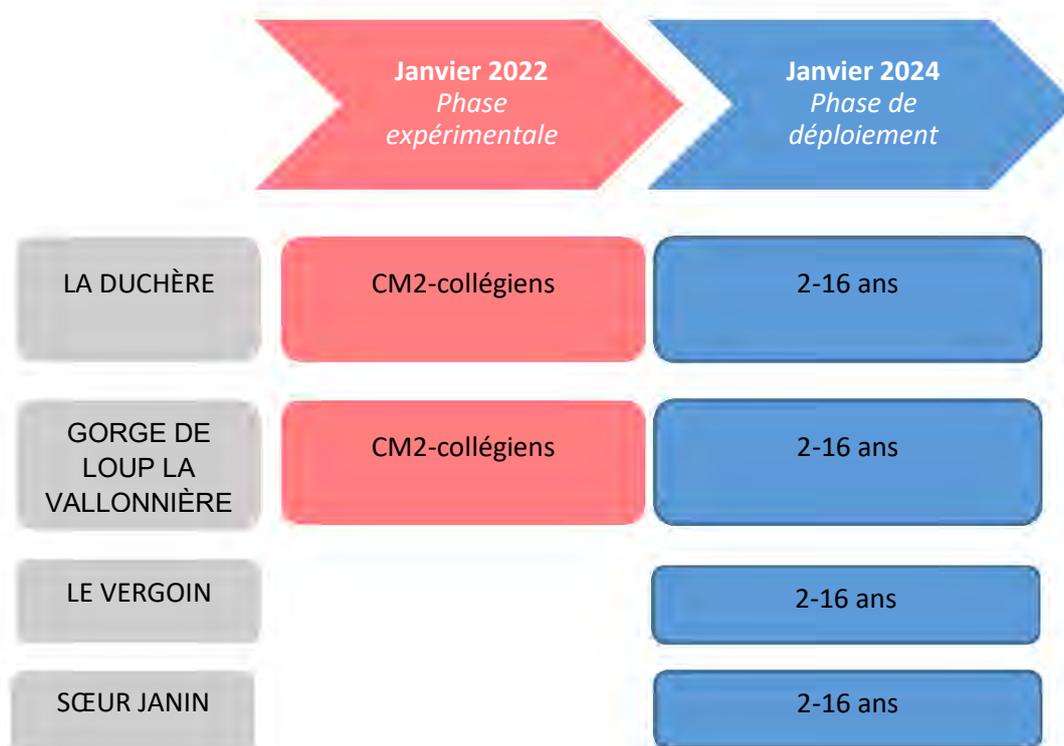
### Les motifs des 12 parcours terminés



L'accompagnement global proposé par les référentes de parcours est moins facilement accepté par les parents que la participation de l'enfant à une action. Cette adhésion des parents et du jeune (selon son âge) est activement recherchée par les référentes tout au long du parcours car c'est une condition incontournable dans la poursuite du parcours. C'est la raison pour laquelle le nombre de fins de parcours pour ce motif risque d'augmenter ces prochaines années.

### 2.2.2 Les spécificités sur chaque quartier

Pour rappel, la nouvelle organisation se met en place progressivement depuis début 2022, et a connu une étape importante en 2023-24.



Les deux parties qui suivent présentent les dynamiques particulières sur les secteurs des référentes de parcours :

- La Duchère – Le Vergoin
- Soeur Janin – Gorge de Loup La Vallonnière

## LA DUCHÈRE / LE VERGOIN

### 9<sup>e</sup> arrondissement



Intervention de la référente de parcours auprès des collégiens depuis 2022 et auprès des autres niveaux de la maternelle et de l'élémentaire depuis janvier 2024

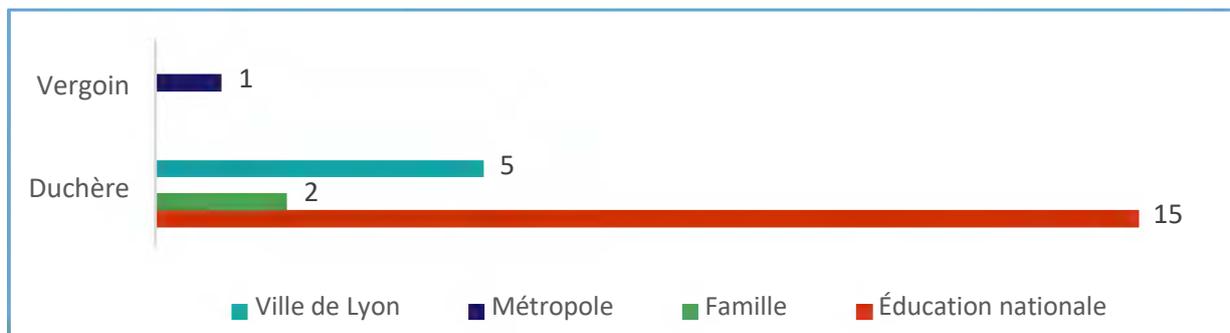


Intervention de la référente de parcours depuis janvier 2024

Les professionnels des écoles et des collèges assuraient jusqu'à présent les missions d'animateurs de réussite éducative. L'adaptation au nouveau fonctionnement nécessite une évolution de leurs pratiques qui se fait progressivement, ce qui explique le faible nombre d'orientations.

## 23 parcours de réussite éducative

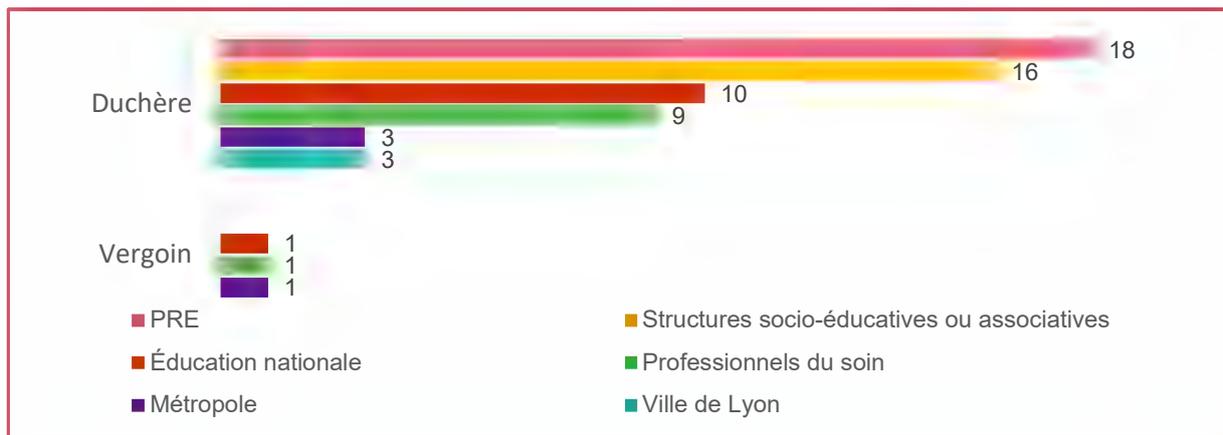
Qui sollicite le PRE ?



Les équipes pluridisciplinaires

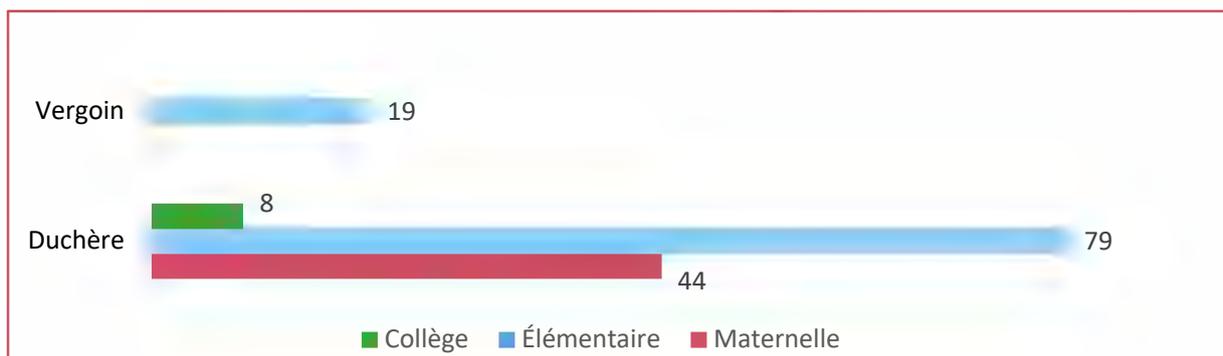
	Nombre d'équipes pluridisciplinaires	Nombre de partenaires présents en moyenne
La Duchère	8	6
Le Vergoin	1	6

Les actions structures porteuses des actions mobilisées dans les parcours



**18 actions financées**

Répartition des 150 bénéficiaires par niveau de classe concerné



## SŒUR JANIN - 5<sup>e</sup> arrondissement GORGE DE LOUP – LA VALLONNIÈRE - 9<sup>e</sup> arrondissement

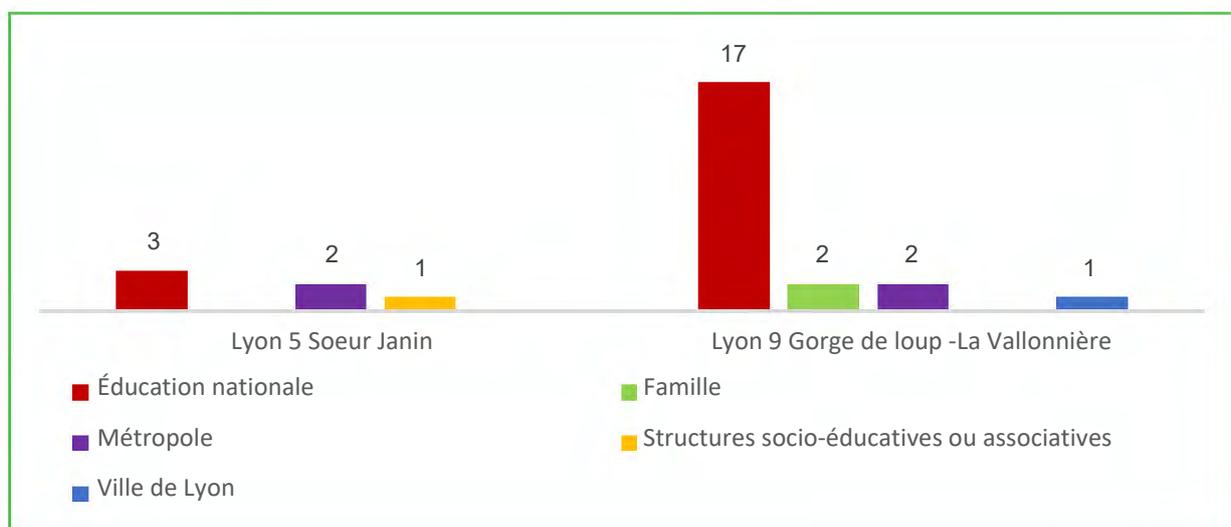


La référente de parcours intervient auprès des CM2 et collégiens de Gorge de Loup depuis janvier 2022. L’extension à l’ensemble des niveaux maternelle et élémentaire, ainsi qu’au quartier La Vallonnaière (extension du QPV Gorge-de-Loup) s’est faite en janvier 2024. La référente est bien repérée par la majorité des partenaires, et surtout par les écoles.

Sur le quartier Soeur Janin, la dynamique PRE se met en place progressivement avec les écoles. Une bonne collaboration avec le collège s’est rapidement installée. Les familles sont renfermées sur le quartier, peu mobiles et pas facilement dans l’adhésion (constats partagés par de nombreux partenaires).

### 28 parcours de réussite éducative

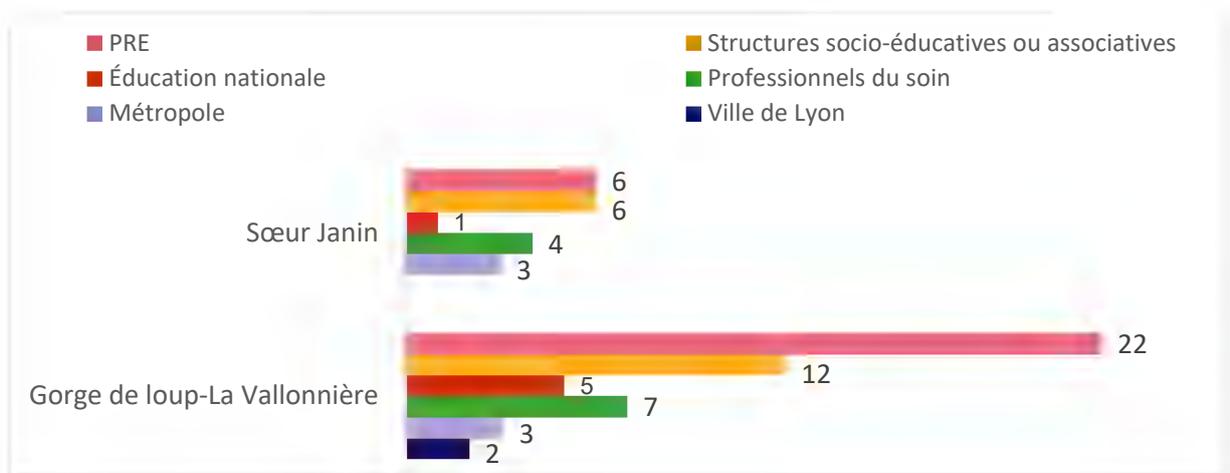
#### Qui sollicite le PRE ?



Les équipes pluridisciplinaires

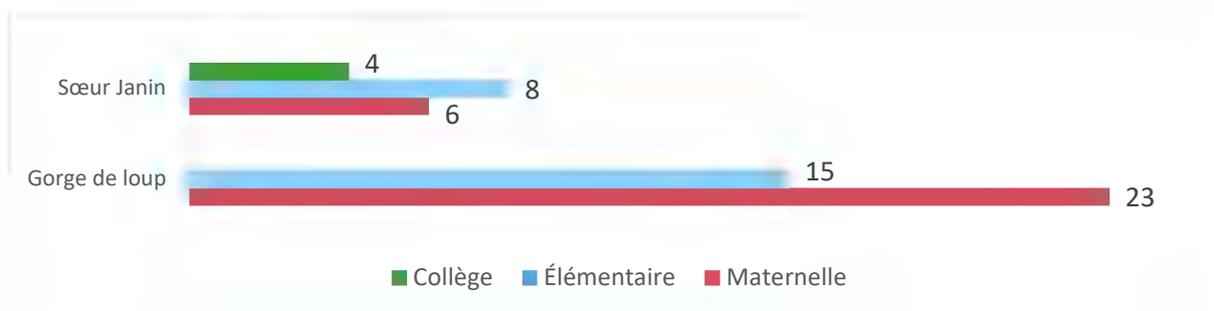
	Nombre d'équipes pluridisciplinaires	Nombre de partenaires présents en moyenne
Sœur Janin	5	5
Gorge de loup – La Vallonnaire	8	4

Les actions structures porteuses des actions mobilisées dans les parcours



**7 actions financées**

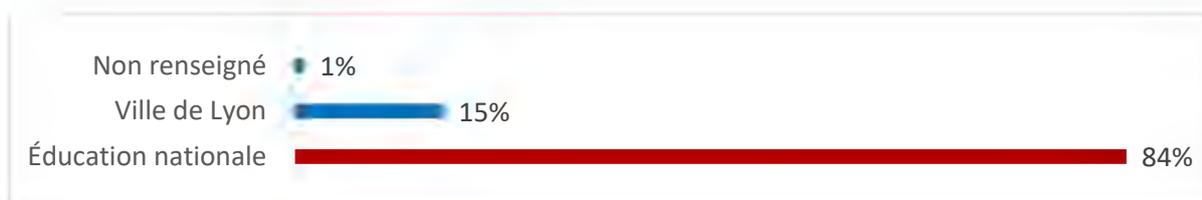
Répartition des 56 bénéficiaires par niveau de classe concerné



## 2.3 LES SECTEURS DES ANIMATEURS DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE (ARE)

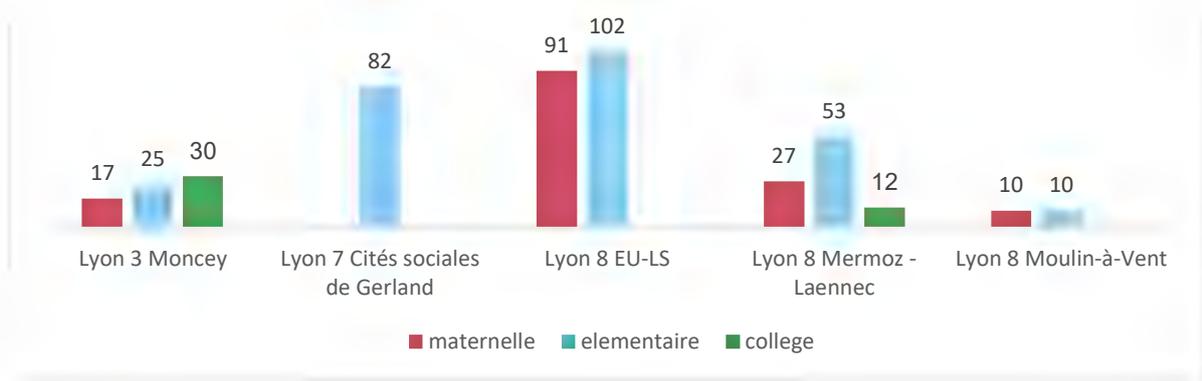
**459 parcours de réussite éducative**

### Les professionnels qui orientent vers le PRE



Les professionnels de l'éducation nationale sont les premiers orienteurs, suivis par les équipes médico-sociales municipales.

### Répartition par type d'établissement et QPV



Les enfants d'élémentaires sont les plus représentés sur tous les quartiers, à l'exception de **Moncey** où un partenariat fort avec ADOS, le collège et les éducateurs de prévention d'ACOLEA existe depuis de nombreuses années. Le nombre d'accompagnement sur ce petit QPV reste faible car il est très bien doté en structures socio-éducatives pour toutes les tranches d'âge et les familles.

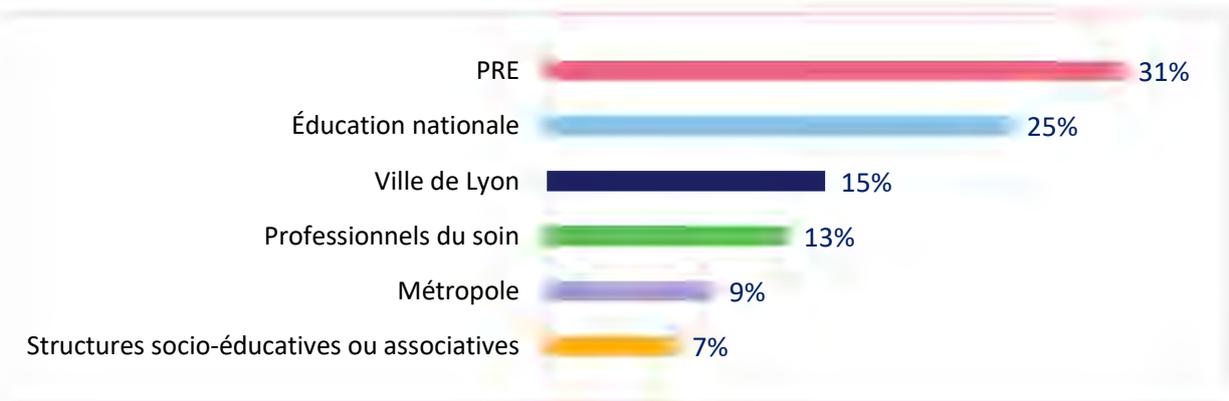
Sur le quartier de **Gerland**, le manque de coordinatrice éducative de territoire n'a pas permis d'accompagner la dynamique PRE au collège Rosset et à l'école maternelle Aristide Briand, qui ont eu du mal à mobiliser des animateurs de réussite éducative.

Le plus grand nombre de parcours concerne le quartier **Etats-Unis Langlet-Santy** qui est le plus important QPV de Lyon, et dont la population concentre un grand nombre de difficultés.

Le quartier **Moulin-à-Vent** compte 3 écoles dont 2 ont été intégrées au PRE en 2022, ce qui explique le faible nombre de parcours.

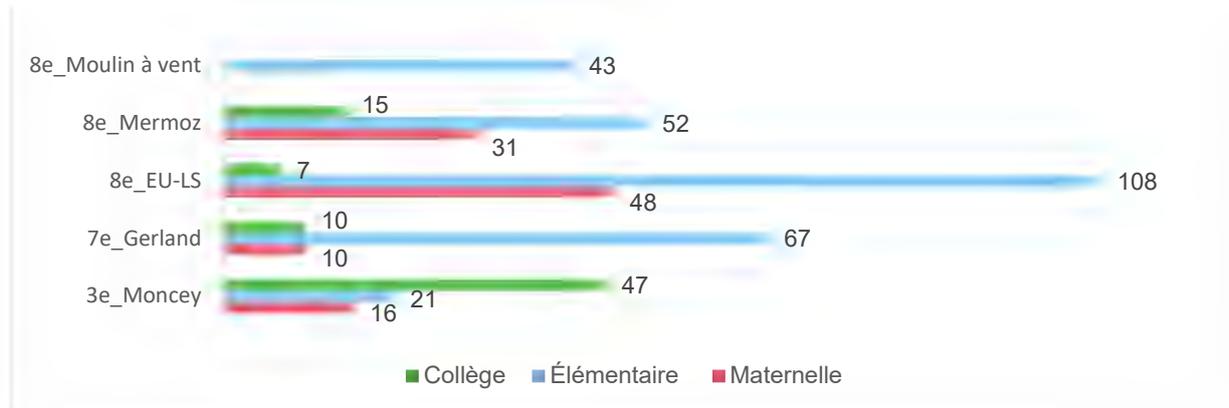
Enfin, le quartier **Laënnec**, nouveau QPV depuis janvier 2024, a été ici intégré à celui de **Mermoz**, puisque cette modification de la géographie prioritaire n'a pas fait l'objet d'une évolution de l'intervention du PRE sur ce territoire.

Les structures porteuses des actions mobilisées dans les parcours



**40 actions financées**

Répartition des 475 bénéficiaires par niveau de classe concerné

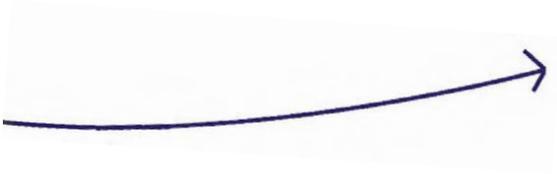


### LES FAITS MARQUANTS 2023-24

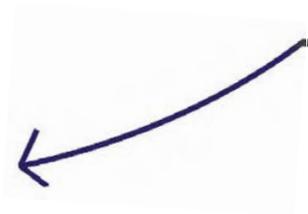
- ✓ Élaboration de deux documents de référence : la **charte du Projet de Réussite Éducative** et du **guide pratique à l'attention des professionnels**
- ✓ Poursuite du **déploiement de la nouvelle organisation** avec le recrutement de la 2<sup>e</sup> référente de parcours en janvier 2024
- ✓ **Évolution de l'appel à projets 2024-25** avec intégration des thématiques prioritaires selon les QPV et les tranches d'âges, issues des diagnostics menés dans le cadre du renouvellement du Convention Territoriale de Lyon
- ✓ **Mise en valeur de l'activité du PRE** via la refonte du site de la Caisse des écoles  
<https://caissedesecoles.lyon.fr/le-pre-quest-ce-que-cest/>

### LES PERSPECTIVES 2024-25

- ✓ **Achever la mise en œuvre de la nouvelle organisation** avec deux derniers recrutements de référents de parcours
- ✓ Développer les partenariats avec les acteurs de la petite enfance pour **faciliter les orientations des plus jeunes**
- ✓ Poursuivre la clarification de la **complémentarité avec la Cité Éducative (CE)** dans le cadre de la demande de renouvellement et l'extension de la CE Lyon 8



# ANNEXES



**Charte du  
PROJET DE RÉUSSITE  
ÉDUCATIVE  
de Lyon**



## EDITO

---



C'est avec enthousiasme que je vous présente aujourd'hui la nouvelle charte de fonctionnement du Programme de Réussite Éducative. Cette charte incarne notre engagement renouvelé envers l'éducation et le bien-être de nos enfants, ainsi que notre volonté de renforcer l'efficacité et l'impact de ce programme essentiel.

Cette charte repose sur des principes clés, qui guideront nos actions et nos collaborations dans les mois et les années à venir. Elle souligne l'importance de la coordination entre les différents acteurs impliqués ; qu'il s'agisse des écoles, des associations, des différents partenaires ou des familles.

Par ailleurs, la charte insiste sur l'individualisation des parcours et des actions. Chaque enfant étant unique, nous nous engageons à identifier précisément ses besoins et à mettre en place des solutions adaptées pour favoriser son développement académique, social et personnel.

Un des autres aspects essentiel de cette charte, c'est l'ancrage territorial du programme, en tenant compte des spécificités locales et en mobilisant les ressources disponibles, pour un impact concret et durable.

Enfin, cette charte de fonctionnement représente un engagement collectif envers la réussite éducative de nos enfants. En la mettant en œuvre avec détermination et persévérance, nous sommes convaincus de pouvoir faire une réelle différence dans la vie de chaque enfant.

Je tiens à remercier chaleureusement tous ceux, qui contribuent à la réussite de ce programme, car c'est ensemble que nous pourrons atteindre nos objectifs ambitieux.

**Salwa Philibert,**  
**Sous-préfète en charge de la politique de la ville**

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and lines.

## EDITO



L'enjeu majeur de l'éducation nationale est de ne laisser aucun élève au bord du chemin, remplissant ainsi la double promesse républicaine : de permettre à chacun d'aller au plus haut de ses aptitudes scolaires et de se préparer à l'exercice de la citoyenneté.

Cependant, bien que de nombreux dispositifs soient déployés, les assignations sociales, géographiques ou culturelles ne peuvent se résoudre par un seul acteur. C'est bien une approche intercatégorielle, chacun unissant ses forces et déployant des dispositifs complémentaires autour non pas seulement de l'élève mais bien de l'enfant et de sa famille, que nous pourrons réassurer chaque projet de vie et d'appartenance.

Dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, l'accompagnement des enfants rencontrant des difficultés constitue donc un enjeu majeur, afin de favoriser leur émancipation et de lutter contre les inégalités de destin.

Le programme de réussite éducative, né de la loi de cohésion sociale en janvier 2005, participe à cette ambition de prise en charge intercatégorielle.

En prenant en compte les différentes dimensions de l'environnement de l'enfant, scolaire, périscolaire, éducatif, social et médical, en permettant les échanges entre professionnels, des parcours individualisés conjuguant les actions conduites par chacun sont articulées.

Cette charte du PRE de la ville de Lyon, résultat d'un travail collectif, précise les principes et les modalités d'une collaboration sereine et efficiente dans le cadre d'une prise en charge partagée.

Que ceux qui ont contribué à l'élaboration de l'organisation fonctionnelle décrite soient vivement remerciés.

Je les invite à présent à faire vivre ce document au quotidien avec l'objectif commun de garantir la progression vers la réussite de tous les enfants pour réactiver la cohésion sociale autour des valeurs de la République.

**Jérôme Bourne-Branchu,**  
**Inspecteur d'académie - directeur académique des services de l'éducation nationale.**

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line on the left that curves into a large, horizontal oval shape.

## EDITO

---



Le Projet de Réussite Éducative est un outil essentiel de la politique éducative lyonnaise portant l'ambition forte d'agir pour l'égalité des droits entre tous les enfants, et lutter ainsi contre les déterminismes sociaux. Pour ce faire, la Ville de Lyon, l'Etat et ses partenaires associatifs accompagnent les enfants les plus fragiles dans leurs trajectoires de vie en leur proposant des parcours éducatifs adaptés à chacune des situations. Ces parcours prennent ancrage dans un maillage territorial fort au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville, fédérant ainsi les ressources locales autour des habitants.

L'objectif est également de donner du pouvoir d'agir aux parents en les impliquant dans une relation de réciprocité, d'égal à égal avec l'intérêt de leur enfant au centre des préoccupations.

Au-delà d'une simple entente sur des objectifs communs, le PRE a l'ambition de créer dans les quartiers prioritaires une communauté d'acteurs partageant une vision et des valeurs. C'est le sens de cette chartre partagée que de leur donner corps.

**Stéphanie Léger,**  
**Adjointe au Maire de Lyon en charge de l'éducation**

A handwritten signature in black ink that reads "Stéphanie Léger".

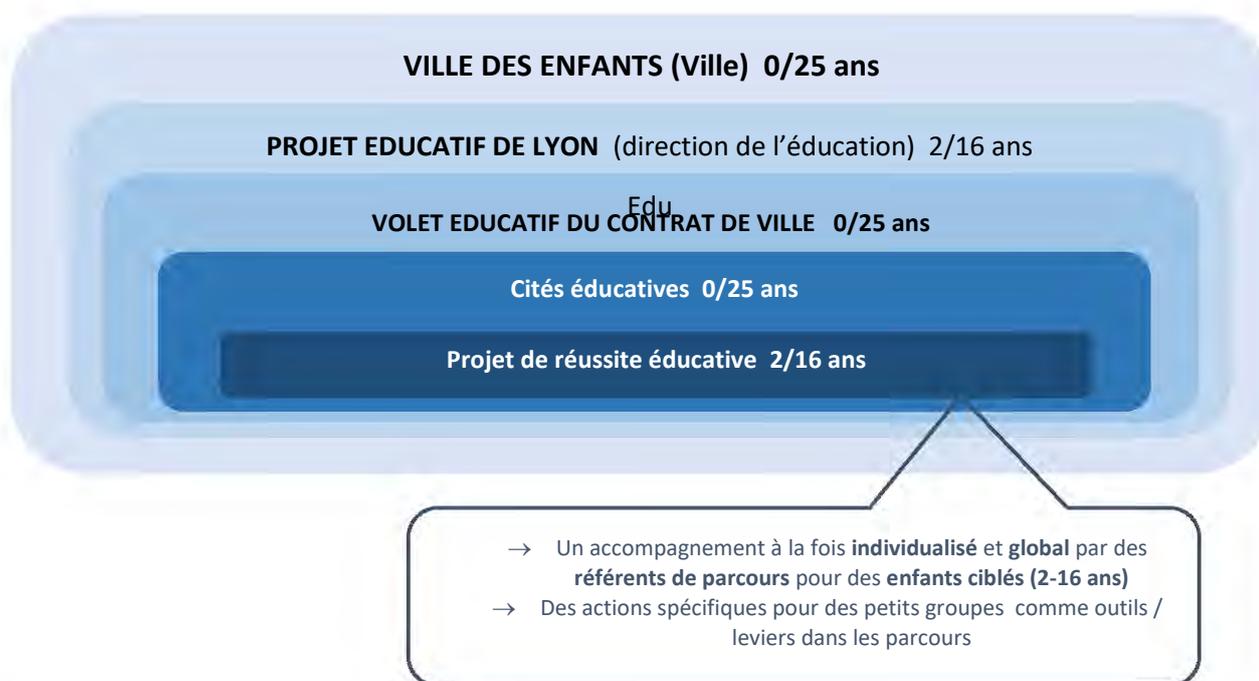
## Le cadre national du Projet de réussite éducative

Le Programme de Réussite Éducative (PRE) a été institué par la loi n°2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale, qui apporte des outils et des moyens complémentaires pour accompagner les enfants et les adolescents qui ne bénéficient pas d'un environnement social, familial et culturel favorable pour leur développement harmonieux<sup>1</sup>.

Le PRE s'inscrit dans une démarche de prévention en proposant d'accompagner des enfants, depuis la petite enfance (2 ans) jusqu'au terme de leur scolarité (16 ans) qui présentent des signes de vulnérabilité (difficultés dans leur scolarité, dans leur environnement familial ou social, en matière de santé, de pratique et d'accès à la culture, aux sports et aux loisirs), en prenant en compte la globalité de leur environnement et de leurs difficultés. Les enfants ou jeunes concernés sont prioritairement ceux qui résident dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et/ou qui sont scolarisés dans un établissement de l'éducation prioritaire.

Le PRE propose un accompagnement hors temps scolaire des enfants et de leur famille, avec la mise en place d'un projet personnalisé qui repose sur une approche globale des difficultés rencontrées par les enfants, ainsi que sur la nécessité d'associer la famille. En effet, l'accompagnement d'un enfant ou d'un jeune dans son parcours éducatif et sa progression vers l'autonomie ne peuvent être conçus qu'avec l'implication des parents, qui restent leur première référence et leur soutien au quotidien. À ce titre, les parents doivent non seulement être impliqués dans le projet de leur enfant, mais un soutien direct peut leur être proposé, afin d'améliorer les conditions de vie de leur enfant et de les aider dans leurs fonctions parentales<sup>2</sup>.

Depuis sa création, le PRE constitue un dispositif majeur de la politique de la Ville avec le budget le plus important. À Lyon, il est un outil essentiel qui s'inscrit pleinement dans la politique éducative, qui a notamment pour ambition de favoriser une éducation plus juste, plus inclusive et plus solidaire.



<sup>1</sup> « Mise en œuvre des programmes 15 et 16 du plan de cohésion sociale – Programme de réussite éducative », Délégation interministérielle des villes, 27 avril 2005

<sup>2</sup> Id

## Une gouvernance adaptée aux réalités locales

### L'équipe projet

La Caisse des Ecoles de Lyon assure le portage administratif et financier du PRE et est bénéficiaire des financements accordés par l'Etat, dont la gestion est assurée dans un budget annexe.

Pour assurer la bonne réalisation du projet, **une cheffe de projet** rattachée à la direction de l'éducation de la Ville en assure la supervision, en lien étroit avec l'adjointe à l'éducation de la Ville de Lyon et les institutions partenaires. Elle est également en charge d'animer le partenariat institutionnel et associatif.

Elle encadre **une équipe de référentes de parcours** qui accompagnent les enfants et leur famille dans l'élaboration et la mise en place d'un parcours personnalisé, en lien avec le réseau de partenaires du territoire.

### La gouvernance

Pour permettre une vision globale du champ de la réussite éducative, la gouvernance du PRE prévoit l'association de l'ensemble des institutions concernées à chaque niveau décisionnel et technique. Elle prend appui sur des instances à 3 niveaux : politique et stratégique, technique (au niveau central) et territorial.

### Les 7 piliers du PRE

- Intervenir en prévention afin de détecter les enfants en situation de vulnérabilité
- Mettre en place des parcours personnalisés, avec des réponses adaptées à chaque enfant et jeune
- Impliquer la famille tout au long du parcours et être à l'écoute de ses besoins
- Mobiliser les ressources du territoire et en complément, créer des réponses innovantes
- Assurer des suivis dans la durée et les évaluer
- Travailler en réseau pour bénéficier de l'expertise d'autres acteurs
- Rendre lisibles les accompagnements mis en place au sein du parcours et les coordonner

## LES INSTANCES STRATÉGIQUES

### Comité de la Caisse des Écoles

- **Rôle** : Instance décisionnelle qui règle par délibérations le fonctionnement du dispositif
- **Présidé par** l'ajointe à l'éducation (représentante du Maire)
- **Membres** : élus d'arrondissements, représentant de l'Etat, de l'Éducation nationale, de l'éducation populaire, et des parents élus

### Conseil consultatif de réussite éducative (CCRE)

- **Rôle** : Il fixe les objectifs stratégiques et le périmètre d'intervention du programme, et mobilise les moyens financiers et opérationnels.
- **Membres** : l'ajointe au Maire en charge de l'éducation, l'Inspecteur d'Académie - directeur académique des services de l'éducation nationale, la sous-préfète en charge de la réussite éducative ou son représentant, la CAF, un directeur d'école, un principal de collège, un représentant de structure d'éducation populaire

## LES INSTANCES TECHNIQUES

### Groupe technique institutionnel (GTI)

- **Rôle** : Groupe de travail partenarial qui élabore des propositions à soumettre au CCRE
- **Membres** : professionnels de l'Etat, de l'Education nationale, de la CAF, de la Métropole, de la Ville de Lyon et de structures socio-éducatives

### Comité de programmation

- **Rôle** : Groupe technique qui émet un avis sur les projets qui font l'objet d'une demande de financement, pour proposition au CCRE
- **Membres** : identiques à ceux du GTI

## L'ANIMATION TERRITORIALE

Elle se situe à deux niveaux :

### - Au niveau des parcours individuels

Les référentes de parcours animent des équipes pluridisciplinaires qui se réunissent régulièrement sur chaque QPV.

### Les équipes pluridisciplinaires

- **Rôle** : animées par les référentes de parcours et composées des partenaires du territoire, se réunissent régulièrement afin de faire un diagnostic global des situations et d'identifier collectivement les ressources qui peuvent être mobilisées.
- **Membres** : représentants des centres sociaux, des écoles collèges (éducation nationale), des équipes médico-sociales scolaires, de la Métropole (assistants sociaux et prévention spécialisée), etc.

### - Au niveau des projets

La dynamique partenariale et la cohérence des projets sur le territoire est assurée par **les coordinatrices éducatives de territoire (CET)** qui sont en charge de la mise en œuvre du projet éducatif lyonnais, dont le PRE est la déclinaison individualisée. Outre les temps de rencontre et de régulation au quotidien, des temps plus formels sont organisés régulièrement, pilotés par la cheffe de projet du PRE et les coordinatrices éducatives de territoire.

### Les rencontres territoriales

- **Rôle** : Faire culture commune autour du PRE : partager des informations, faire remonter les besoins du territoire, élaborer des projets
- **Membres** : l'ensemble des acteurs du territoire intervenant dans le champ éducatif au sens large : acteurs socio-éducatifs, de la santé, prévention spécialisée, etc.

## Les 4 grandes missions à assurer pour un fonctionnement optimal de la démarche

### CONNAÎTRE ET DONNER DU SENS À LA DÉMARCHE DANS CHAQUE STRUCTURE / SERVICE

- Connaître la démarche et savoir l'expliquer aux équipes, partenaires et familles
- Donner du sens au PRE pour permettre des orientations et la mise en place de parcours individualisés
- Participer aux réunions organisées par l'équipe projet du PRE

### REPÉRER ET ORIENTER LES ENFANTS ET LES JEUNES EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ

- Repérer les enfants et les jeunes
- Proposer un accompagnement PRE à la famille
- En cas d'accord de la famille (et du jeune pour les adolescents), rédiger la fiche d'orientation à adresser à la référente de parcours

### MUTUALISER LES EXPERTISES ET LES RESSOURCES LORS DES ÉQUIPES PLURIDISCIPLINAIRES

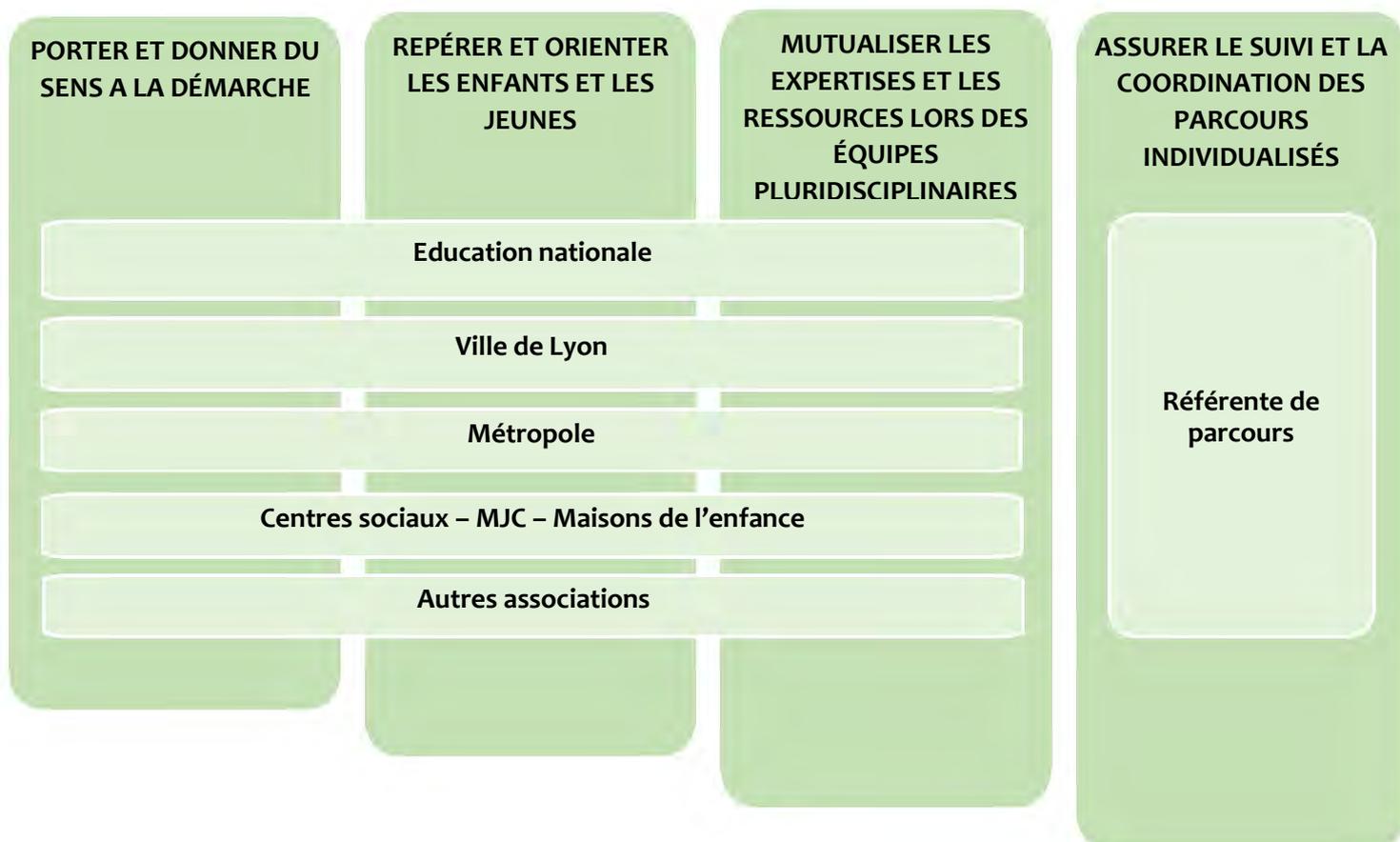
- Statuer sur les entrées et sorties de parcours PRE
- Echanger des informations utiles et partageables pour approfondir la connaissance des situations
- Identifier collectivement les ressources à mobiliser au sein du parcours
- Définir les objectifs du parcours à proposer à la famille
- Articuler les interventions des différents partenaires
- Valider et respecter la charte de fonctionnement

### ASSURER LE SUIVI ET LA COORDINATION DES PARCOURS INDIVIDUALISÉS

- Présenter le PRE à la famille, et définir avec elle un projet pour son enfant
- Formaliser le parcours via la signature du « contrat » avec la famille (et le jeune le cas échéant)
- Favoriser l'implication de la famille et mobiliser ses ressources tout au long du parcours
- Assurer le suivi des parcours et veiller à la coordination entre les différents intervenants et partenaires
- Rendre compte du parcours via les outils dédiés

Ces missions reposent sur une pluralité de partenaires, dont la mise en synergie va apporter la plus-value du PRE. Une dynamique inter-métiers est essentielle pour coordonner les acteurs intervenant autour d'une même situation. Aussi, chacun doit trouver sa place et être valorisé dans son rôle et son expertise, à chaque étape de la démarche.

## Qui fait quoi ?



**Souplesse**  
Soutien  
**Agilité**  
**Adaptabilité**  
**Réactivité**  
Innovation **Proximité**  
Système



# CHARTRE DE FONCTIONNEMENT DES ÉQUIPES PLURIDISCIPLINAIRES

## Préambule

Institué par la loi de cohésion sociale du 18 janvier 2005, le programme de Réussite Éducative (PRE) s'adresse aux enfants de 2 à 16 ans fragilisés dans leur parcours éducatif, résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et/ou scolarisés dans un établissement prioritaire.

Depuis janvier 2021, le PRE de Lyon fait évoluer son organisation pour développer progressivement des postes de référents de parcours sur les territoires concernés par le PRE. Leur mission consiste à accompagner individuellement enfants et des jeunes, en associant les parents dans l'élaboration d'un parcours « sur-mesure » adapté aux besoins de leur enfant. Ils font aussi l'interface entre les différentes partenaires qu'ils réunissent régulièrement en **équipes pluridisciplinaires**. Ces instances de concertation permettent de réunir des professionnels de champs variés et complémentaires autour des situations accompagnées dans le cadre du PRE. La présente charte constitue le cadre et la garantie du bon déroulement de ces échanges entre professionnels de différents secteurs.

## Article 1 – Pilotage et animation

Les équipes pluridisciplinaires (EP) sont réunies, pilotées et animées par le référent de parcours accompagné de la conseillère technique du Projet de Réussite Éducative ou d'un second référent de parcours. Le binôme d'animateurs est garante du respect de la présente charte. Avant chaque EP, la référente de parcours prépare les réunions et fixe l'ordre du jour (situations à aborder).

## Article 2 – Rôle de l'équipe pluridisciplinaire

L'équipe pluridisciplinaire associe des professionnels de différents champs d'intervention pour échanger autour des situations des enfants qui bénéficient ou peuvent bénéficier d'un accompagnement par un référent de parcours. Elle se réunit régulièrement, toutes les 4 à 6 semaines.

Elle a pour rôle de :

- ✓ Statuer sur les entrées et sorties de parcours PRE
- ✓ Échanger des informations utiles et partageables pour approfondir la connaissance des situations
- ✓ Identifier collectivement les ressources à mobiliser au sein du parcours

## Article 3 – Composition de l'EP

### Article 3.1. Les membres permanents et leurs suppléants

Les membres de l'E.P. sont des membres permanents, et s'engagent pour une année scolaire. Chaque établissement, service ou structure engagé(e) désigne le professionnel qui le/la représentera à l'E.P.

Pour garantir une continuité dans le suivi des situations et le croisement des regards, un suppléant devra être désigné en cas d'absence du membre permanent.

Le rôle des membres de l'E.P. est double :

- ✓ partager les informations utiles<sup>1</sup> dont ils ont connaissance sur la situation
- ✓ apporter leur expertise pour trouver des ressources adaptées aux besoins évoqués

### Article 3.2. Les membres invités

Le professionnel repérant est systématiquement invité à participer à l'équipe pluridisciplinaire pour présenter la situation. Les membres du groupe ont également la possibilité de solliciter la présence de personnes qualifiées dont l'audition est de nature à favoriser la compréhension d'une situation. Le référent de parcours devra en être informé avant l'E.P..

Tout professionnel associé ponctuellement sera également soumis au respect des dispositions de la présente charte.

## Article 4 - Le cadre déontologique des échanges entre professionnels

### Article 2.1. Un espace sécurisé

L'équipe est composée de différents professionnels, dont certains sont soumis au secret professionnel (assistant social, agent public<sup>2</sup>, ...). Cependant, selon l'article L. 1110-4, II du code de la santé publique, « un professionnel peut échanger avec un ou plusieurs professionnels identifiés des informations relatives à une même personne prise en charge, à condition qu'ils participent tous à sa prise en charge et que ces informations soient strictement nécessaires à la coordination ou à la continuité des soins, à la prévention ou à son suivi médico-social et social ». Le secret partagé s'ouvre ainsi aux professionnels du secteur social et médico-social, ainsi qu'à la prévention, dans la double limite d'une prise en charge commune et de la stricte nécessité des échanges dans l'intérêt de la personne.<sup>3</sup>

Selon l'article 226-13 du code pénal, « La révélation d'une information à caractère secret par une personne qui en est dépositaire soit par état ou par profession, soit en raison d'une fonction ou d'une mission temporaire, est punie d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende. »<sup>4</sup>

---

<sup>1</sup> Cf. partie 2 : « Le cadre déontologique des échanges entre professionnels »

<sup>2</sup> Selon l'article L121-6 du code général de la fonction publique en date du 1<sup>er</sup> mars 2022, l'agent public est tenu au secret professionnel dans le respect des articles 226-13 et 226-14 du code pénal :

[https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section\\_lc/LEGITEXT000044416551/LEGISCTA000044420673/#LEGISCTA000044427915](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000044416551/LEGISCTA000044420673/#LEGISCTA000044427915)

<sup>3</sup> [https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIARTI000043895798/](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000043895798/)

<sup>4</sup> [https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section\\_lc/LEGITEXT000006070719/LEGISCTA000006165312/#LEGISCTA000006165312](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006070719/LEGISCTA000006165312/#LEGISCTA000006165312)

## Article 2.2. Le principe d'adhésion

L'appartenance à l'équipe pluridisciplinaire est un acte volontaire sous-tendu par un engagement durable. Tout professionnel s'engage à respecter les règles déontologiques et limites professionnelles de chacun dans le cadre de la lecture croisée des problèmes éducatifs, sociaux, culturels et sanitaires des enfants et de leurs familles. Les professionnels associés à cette démarche travailleront dans une logique de concertation et de coopération sans hiérarchisation de statut.

## Article 2.3. Le discours

Les membres de l'équipe pluridisciplinaire s'engagent à s'adresser les uns aux autres et à parler des familles en respectant les principes de non-jugement et de bienveillance. Ils conservent à l'esprit que tous et toutes agissent dans un souci constant d'aider la famille et de trouver des solutions pour et avec elle.

## Article 2.4. Partage des informations / traces écrites

Avec l'accord de l'ensemble des participants, la liste des situations (nominatives et/ou codées) qui seront abordées en E.P. sera transmise aux membres dans un délai défini conjointement avant la date de la réunion, via les adresses mail professionnelles nominatives des membres permanents.

Les préconisations retenues ne font pas l'objet d'un relevé de conclusions partagé ; chacun est chargé de noter les éléments qui lui semblent utiles pour garantir un suivi concerté et cohérent.

## Article 2.5. Obligation des membres

Il appartient à chacun des membres des groupes de travail de déterminer en conscience, dans les conditions, les objectifs et les limites imposées par la loi, et au cas par cas, si l'information qu'il détient peut être communiquée aux autres membres du groupe.

Il est du devoir des membres de veiller strictement à ne communiquer que des informations factuelles et sûres. Concernant les informations afférentes à des situations personnelles ou familiales, seules sont communiquées celles qui sont strictement nécessaires à la réflexion collégiale sur la problématique, à l'évaluation de la situation et à la recherche de solutions. Toute information non nécessaire à la compréhension ou à la résolution du problème évoqué ne doit pas être exposée.

Chacun des membres a l'obligation de préserver la confidentialité des informations recueillies collectivement.

### 1. Article 2.6. Manquement aux obligations de la charte

Tout manquement aux devoirs et obligations de la présente charte entraîne une exclusion de l'équipe pluridisciplinaire.

## Article 5 – Information aux familles

La présence de la famille n'est pas prévue dans cette instance. Les parents ont toutefois une place prépondérante dans l'élaboration du parcours, et le référent de parcours s'assure de son implication. Pour cela, il rencontre la famille en amont de l'équipe pluridisciplinaire, pour expliciter le PRE et son fonctionnement, recueillir son accord pour une entrée dans un parcours, et pour aborder la situation de son enfant lors d'un temps de concertation entre professionnels. La famille pourra alors préciser si elle est favorable à ce que la situation de son enfant soit abordée nominativement ; dans le cas contraire, l'anonymat sera préservé.

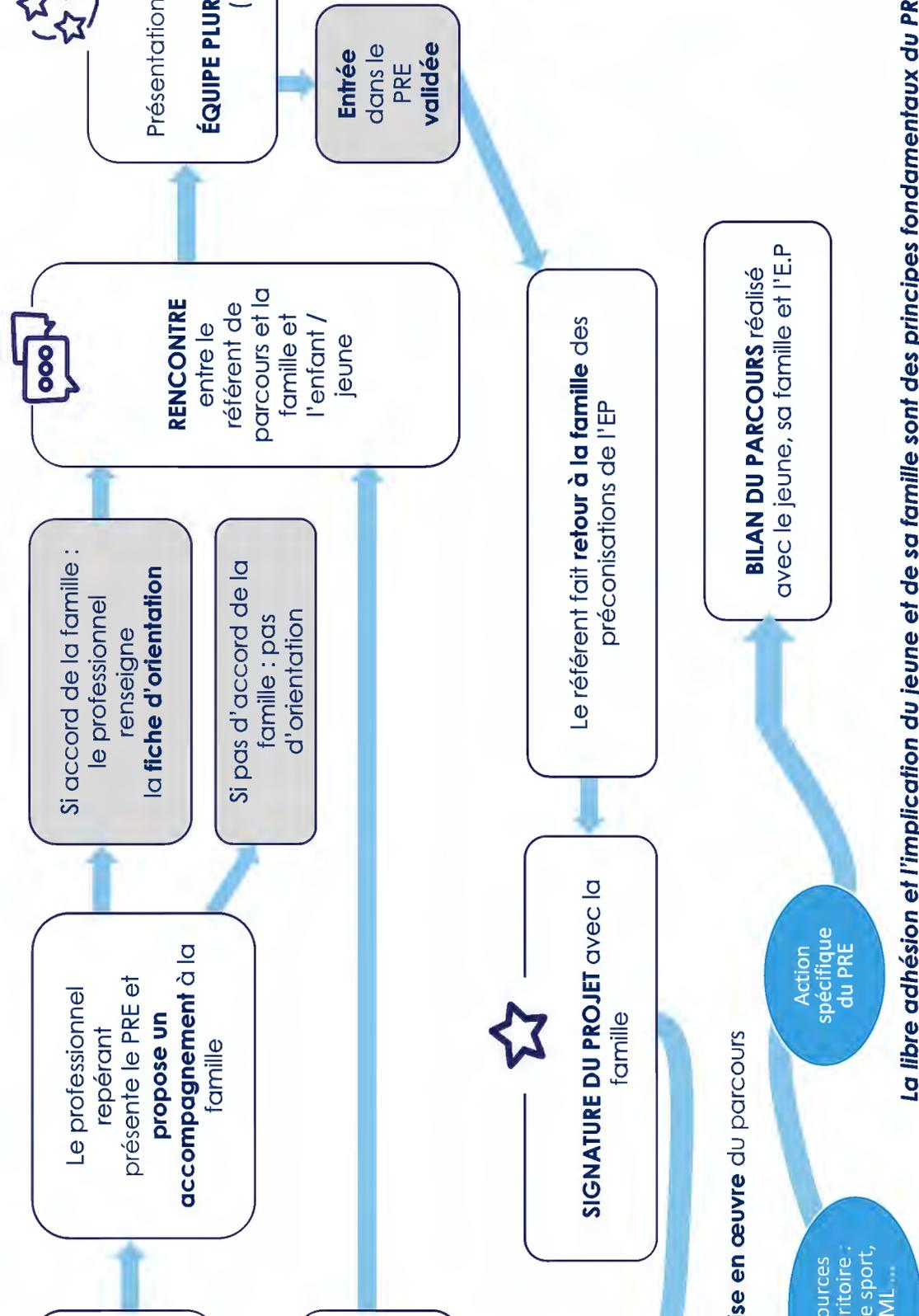
La date de l'E.P. lui est ensuite communiquée, puis à l'issue, la famille sera à nouveau rencontrée par le référent qui lui fera retour des échanges.

Selon l'Institut National de l'éducation populaire dans un article dédié à la réussite éducative et à la place des familles<sup>5</sup>, « s'ils n'ont pas de place dans les instances, les parents sont par contre associés à la prise en charge de leur enfant par le dispositif. Les premiers contacts durant lesquels est élaboré un « prédiagnostic » sont propices à des échanges qui fondent la coopération qui va s'en suivre. Ils sont donc particulièrement importants. Ce travail permet en effet de recueillir l'ensemble des informations utiles pour une présentation de la situation en équipe pluridisciplinaire. »

---

<sup>5</sup> <https://www.cairn.info/revue-cahiers-de-l-action-2010-1-page-95.htm>

## SCHÉMA D'UN PARCOURS DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE



La libre adhésion et l'implication du jeune et de sa famille sont des principes fondamentaux du PRE